

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : juillet, août, septembre 2023

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Rencontre au Secrétariat aux emplois supérieurs pour le renouvellement de membres	06-09-2023	Québec	8,36					
Alain R. Roy	Président	Rencontre avec un ancien président du BAPE	25-08-2023	Montréal	82,87			42,93		
Alain R. Roy	Président	Rencontre de mentorat avec le secrétaire général associé au ministère du comité exécutif	22-08-2023	Québec		7,73				
Alain R. Roy	Président	Rencontre de mentorat avec le secrétaire général associé au ministère du comité exécutif	16-08-2023	Québec		8,36				

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Alain R. Roy	Président	Rencontre avec le vice-président éthique et déontologie de la Commission municipale du Québec	10-08-2023	Montréal	90,07			17,22		
Alain R. Roy	Président	Rencontre de mentorat avec le secrétaire général associé au ministère du comité exécutif	26-07-2023	Québec		9,28				
Marie-Hélène Gauthier	Vice-présidente	Participer au comité de lecture dans le cadre du projet d'audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique Champlain	15-08-2023 16-08-2023	Québec	84,96	116,33				
Marie-Hélène Gauthier	Présidente par intérim	Rencontre avec l'ensemble des employés	21-06-2023	Québec	84,96	116,33				

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.